

**Inscription demi-pension 2018 – 2019  
Informations familles (à garder)**

La Métropole de Lyon a instauré une tarification unique pour les repas.  
La tranche tarifaire à appliquer est déterminée au début de l'année scolaire en fonction du **Quotient Familial**.

Vous pouvez inscrire vos enfants pour **1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine**, le ou les jours choisis étant fixes. Le calcul du montant du forfait élève pour un DP5 jours, par exemple s'obtient en multipliant le tarif unitaire attribué à l'élève par le nombre de jours de fonctionnement de la demi-pension pour le trimestre. Les autres forfaits sont fractionnés et arrondis sur le forfait DP 5j : 1/5 ; 2/5 ; 3/5 ; 4/5.

**Trois factures éditées dans l'année remises aux élèves ou envoyer par email**  
Voir site du collège <http://www.collegecolette.net/> - Rubrique cantine  
**Début novembre pour le 1<sup>er</sup> trimestre de septembre à décembre 2018**  
**Fin janvier pour le 2<sup>ème</sup> trimestre de janvier à mars 2019**  
**Fin avril pour le 3<sup>ème</sup> trimestre d'avril à juin 2019.**

Tarifs 1 <sup>er</sup> trimestre Du 03/09 au 21/12/18	QF > 1200 Tranche A	801- 1200 Tranche B	401 - 800 Tranche C	QF: - 400 Tranche D
	<b>3,90 €</b>	<b>3,00 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>1,00 €</b>
<b>DP 1j</b>	54,60 €	42,00 €	28,00 €	14,00 €
<b>DP 2j</b>	109,20 €	84,00 €	56,00 €	28,00 €
<b>DP 3j</b>	163,80 €	126,00 €	84,00 €	42,00 €
<b>DP 4j</b>	218,40 €	168,00 €	112,00 €	56,00 €
<b>DP 5j</b>	273,00 €	210,00 €	140,00 €	70,00 €

**Tout élève dont une créance ne sera pas réglée pourra être radié de la demi-pension.**

L'élève demi-pensionnaire accède au self au moyen **d'une carte magnétique personnelle**, elle est gratuite la première fois. En cas de perte ou de dégradation, la nouvelle carte sera facturée 4€.

Cette carte nominative et personnelle doit être présentée à chaque passage à la demi-pension.  
Au bout de trois oublis, une exclusion temporaire à la demi-pension d'une journée sera prononcée et l'élève ne pourra accéder au restaurant scolaire. Aucune remise d'ordre ne sera appliquée.(cf : RI demi-pension)

Les remises d'ordre faites automatiquement :

Départ définitif de l'élève

Stage

Voyage et sortie à partir de 2 jours d'absence

Exclusion définitive de la demi-pension ou du collège avec un délai de carence de 5 jours ouvrés consécutifs

Les remises d'ordre sur justificatifs à rapporter à l'intendance :

Avec un délai de carence de 5 jours ouvrés consécutifs, sur justificatif pour motif de maladie de l'élève.

En juin aucune remise d'ordre pour départ anticipé en vacances ne sera faite, le collège et la demi-pension restant ouverts jusqu'au 28 juin 2019.

Les élèves sont inscrits par défaut pour le forfait indiqué  
Ce forfait pourra être ajusté à la rentrée en fonction de l'emploi du temps et ce jusqu'au :

**VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION 2018-2019  
A remettre au service Gestion/Intendance avant le 30/06/18**

**Pas de renouvellement d'inscription à la cantine en cas de créance non soldée.**

Les élèves sont inscrits par défaut pour le forfait indiqué ci-dessous. Ce forfait pourra être ajusté à la rentrée en fonction de l'emploi du temps et ce jusqu'au :

**VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018**

(Toutes modifications doivent être faites sur courrier écrit déposé au service gestion/intendance)

**Email du parent responsable :** ..... @.....

NOM de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Classe en septembre 2018: **6EME**  **5EME**  **4EME**  **3EME**

Déjeunera à la demi-pension les jours suivants : (cochez les cases correspondantes aux jours choisis)

Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi

Nombre de jours

\*Pour les élèves déjà demi-pensionnaires en 2017-2018 **N°CARTE DP** : .....

Date et Signature des parents :

**Joindre attestation quotient familial CAFAL de moins de 3 mois**

**Aucun désistement en cours d'année ne sera accepté sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.**

Aucune remise ne sera faite pour inscription tardive.

En juin aucune remise d'ordre pour départ anticipé en vacances ne sera faite, le collège et la demi-pension restant ouverts jusqu'au 28 juin 2019.